



PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le plan local d'urbanisation (PLU) orchestre l'aménagement et l'organisation de l'espace de la ville pour assurer un déploiement équilibré, cohérent et durable de la ville : répartition entre les zones constructibles ou naturelles, entre les secteurs à vocation résidentielle, commerciale, industrielle, etc. Le règlement et les planches de zonage définissent ainsi les dispositions à prendre en compte pour tous les projets (hauteur des volumes, recul par rapport à la voirie, aspect, etc.).

Le PLU de Meximieux actuellement en vigueur date de 2013.

Un PLU est un document vivant qui doit sans cesse s'améliorer, s'adapter aux évolutions réglementaires et être en adéquation avec les projets portés par la commune et les demandes des administrés dans le respect de l'intérêt général. C'est pourquoi la commune de Meximieux a lancé une procédure pour modifier son PLU qui s'articule en 2 modifications nommées 2 et 3.

La première modification était une modification simplifiée datant de 2017 pour supprimer un emplacement réservé pour une éventuelle extension de la station d'épuration qui s'est révélée inutile et intégrer cet espace dans la zone d'activité des Granges.

Pour connaître le contenu de chacune des 2 modifications en cours, vous pouvez trouver un résumé des points modifiés dans les arrêtés engageants les procédures de modifications ou consulter les dossiers complets soumis à l'enquête publique.

L'enquête publique a pour but d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers.

Vous êtes donc invités à consulter les projets de modifications et apporter vos observations et propositions.

L'enquête se déroulera du 16/10/2021 à 9 heures au 17/11/2021 à 12 heures.

Dans le cadre de cette enquête, le Président du tribunal administratif a désigné M. Michel MOUTON en qualité de Commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur ce site Internet ainsi que sur rendez-vous au service urbanisme de la mairie : les lundi et jeudi de 13 heures à 17 heures et les mardi et vendredi de 9 heures à 12 heures, sous sa forme papier ou sur un poste informatique mis à la disposition du public.



Toute personne intéressée pourra formuler ses observations soit sur le registre papier disponible au service urbanisme soit sur le registre numérique disponible sur ce site Internet.

Pendant la durée de l'enquête, le Commissaire-enquêteur recevra également les observations du public :

- soit dans des courriers reçus à l'attention du Commissaire-enquêteur en mairie ou par voie électronique à l'adresse suivante : modification-2-et-3-plu-meximieux@mail.registre-numerique.fr ;

- soit à l'occasion de ses permanences en mairie :

- Samedi 16 octobre 2021 de 9 à 12 h dans le bureau de M. Le Maire ;
- Mercredi 20 octobre 2021 de 9 à 12 h en salle du conseil ;
- Vendredi 05 novembre 2021 de 9 h à 12 h en salle du conseil ;
- Mercredi 17 novembre 2021 de 9 h à 12 h en salle du conseil.

La consultation du dossier papier en mairie et les rendez-vous avec le commissaire enquêteur à l'occasion de ses permanences se fait après prise de rendez-vous auprès du service urbanisme, dans le respect des règles sanitaires, spécialement port du masque obligatoire.

Les registres papier et numérique seront clos le 17/11/2021 à 12 heures. Toute contribution formulée après cette clôture ne sera pas recevable.

Au terme de l'enquête, la modification du plan local d'urbanisme sera soumise à l'approbation du conseil municipal.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-enquêteur seront à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie, et durant un an à compter de la clôture de l'enquête. Ils seront également mis en ligne sur le site internet de la commune : <https://ville-meximieux.fr/>.

Le Maire,

Jean-Luc RAMEL